

0090020Y
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS FRANCOIS CAMEL
RUE JULES FERRY
09201 ST GIRONS CEDEX
Tel : 0561040500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Conditions d'attribution et fonctionnement de la commission du fonds social

Numéro de séance : 12

Numéro d'enregistrement : 109

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/05/2025

Réuni le : 27/05/2025

Sous la présidence de : Evelyne Miroux

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- la circulaire n°2017-122 du 22 août 2017 relative au fonds social collégien et lycéen

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les conditions d'attribution et le fonctionnement de la commission du fonds social

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Dans la limite des crédits disponibles attribués par l'Etat, le chef d'établissement, après avis de la commission du Fonds Social, arrête les décisions d'attribution des aides sur la base des modalités décrites en annexe. Le chef d'établissement, en sa qualité d'ordonnateur des dépenses, est fondé à prendre des décisions d'attribution en urgence. Il en rend compte aux membres de la commission lors de la séance suivante. Le présent acte abroge l'acte n°27/2019-2020 du CA du 14/11/2019.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0